

Congrès de Clermont-Ferrand La crainte d'une nouvelle réforme



Les récents changements politiques ont encouragé les opposants à la réforme. Une lettre du 16 juin 2012, adressée au ministre du Travail, M. Michel Sapin, demande un moratoire sur l'application des nouveaux textes.

D'autres sont simplement dans la crainte d'une telle éventualité, ou de celle d'une nouvelle loi, ou d'un nouveau décret, qui viendrait recréer de l'incertitude autour du fonctionnement des SSTI, après les quatre ans de procédure qui ont donné naissance au cadre juridique qui entre en application.

Ces manœuvres, ou ces peurs, sont de nature à inhiber les acteurs et à ralentir la mise en œuvre des adaptations nécessaires au secteur. Les premiers à en pâtir seraient les entreprises et les salariés.

Cependant le risque est à considérer à la lumière de certaines réalités : Bernard Krynen, Vice-président du Conseil d'Orientation sur les Conditions de Travail, a lu un communiqué au nom de la majorité des partenaires sociaux membres de cette instance, à l'occa-

sion du congrès de Clermont-Ferrand, afin d'appuyer, sans équivoque, la présente réforme (vous retrouverez le texte lu par M. Krynen sur le site du Cisme).

Rappelons que si le nouveau gouvernement souhaitait proposer des modifications législatives, il devrait demander aux partenaires sociaux de négocier de nouveau sur ce sujet.

Compte tenu de la position majoritaire de ces derniers, on voit mal la survenue de ce cas de figure, comme on voit mal, alors, le ministère du Travail s'engager dans une réforme, en ne tenant pas compte du souhait des représentants des employeurs et salariés de mettre en œuvre les textes récemment parus. De plus, il est probable que les contextes national et international invitent l'Etat à choisir d'autres priorités d'action et à attendre un premier bilan de la réforme avant toute remise en cause.

C'est plus certainement l'inaction des SSTI, inhibés pour une raison ou pour une autre, qui pourrait précipiter de nouveaux bouleversements.

Réforme

Le Président du Cisme s'exprime dans les colonnes de la revue Préventique



Jacques Texier
Président du Cisme

Avec son numéro de mai/juin, la revue Préventique inaugure une nouvelle rubrique consacrée aux Services de santé au travail.

Ceux-ci, selon Préventique, "doivent désormais s'engager immédiatement, clairement et fermement dans la voie du changement qui leur est ouverte par la loi du 20 juillet 2011".

Pour accompagner l'évolution des Services de santé au travail, la revue Préventique se propose de mettre régulièrement à la disposition de ses lecteurs "des informations pratiques, des déclarations d'intention et la présentation des processus contractuels développés par les Services avec les entreprises, la Direccte et la Carsat".

Et pour inaugurer cette nouvelle rubrique, Préventique consacre 4 pleines pages à une interview de Jacques Texier, Président du Cisme, qui "appelle les entreprises, les Services et leurs personnels, les partenaires sociaux, les autorités administratives et les organes de sécurité sociale à agir sans tarder" (vous retrouverez l'intégralité de l'article sur le site du Cisme).

Dans le même numéro, la revue propose les analyses du Professeur Dab, ancien Directeur général de la Santé, aujourd'hui professeur au Cnam, et du responsable d'un service prévention d'une entreprise industrielle, Christophe Pachoud.

Le premier pense qu'il est urgent d'engager les démarches voulues par le législateur. Le second demande aux Services de s'engager délibérément auprès des entreprises pour leur apporter les appuis et les conseils nécessaires à la satisfaction de leur obligation juridique de santé sécurité. L'article est intitulé "Le temps de l'action"...

49^{èmes} Journées Santé-Travail du Cisme

Quelques jours supplémentaires pour adresser les communications

L'ère qui s'ouvre avec la mise en application de la loi du 20 juillet 2011 conduit les SSTI à développer leur travail en réseau. Si cette conception est en "vogue" et de toute évidence nécessaire pour coordonner et optimiser l'action des nombreux acteurs qui interviennent dans le champ de la Santé au travail, il convient de l'aborder avec méthode et de lui donner des équivalences concrètes. C'est ce que proposent les prochaines Journées Santé-Travail du Cisme qui auront lieu les **23 et 24 octobre 2012, au Grand Hôtel à Paris** et qui ont retenu comme thème : "Les SSTI et leurs partenaires : enjeux et modalités du travail en réseau". Pour offrir le plus large spectre des possibilités de partenariats, les SSTI sont encore invités à adresser leurs communications jusqu'au 10 juillet sur les thèmes suivants :

1 - Philosophie, sociologie du travail en réseau

- finalité,
- marge d'indépendance et liberté des professionnels,
- pluralité des opinions,
- efficacité, amélioration, potentialisation,
- évolution des pratiques et des organisations.

2 - Modalité du travail en réseau

- pourquoi travailler en réseau ?
- quel thème nécessite le travail en réseau ?
- priorisation des actions,
- avec qui travailler en réseau ?
- quelles compétences nécessaires ?
- champ d'action à définir,
- objectifs mesurables et évaluables, et transposables.

Ajoutons qu'il est important d'associer nos partenaires à ces Journées et dans les communications, afin de faire la démonstration que l'ambition prend corps dans une réalité de terrain. Les partenaires sociaux, les partenaires institutionnels, mais aussi les branches professionnelles ou les entreprises d'une manière générale, devraient tous trouver leur place lors de cette manifestation.

3 - Présentation des partenaires à travers leur contribution aux réseaux

- logique institutionnelle,
- logique d'acteurs,
- structures différentes (champs d'interventions différentes, finalités différentes, couverture géographique),
- synergie entre structures,
- harmonisation des pratiques,
- valeur ajoutée du travail en réseau.

4 - Droit et formalisation des partenariats

- CPOM et parties prenantes,
- autres formalisations de partenariats,
- contrat cadre,
- financement,
- valorisation et communication.